

La Confédération paysanne rencontre le député

Le 22 juin, la Confédération paysanne s'était rendue à la permanence du député Jean-François Eliaou à Gignac. Permanence qu'elle avait murée. « *Les députés avaient fait la sourde oreille à nos demandes d'entretien pour parler du droit au revenu paysan, avant la loi sur l'aberration* », explique Thierry Arcier, vigneron - viticulteur à Saint-Pargoire et élu de la Confédération paysanne à la chambre d'agriculture. Un texte pris à l'issue des états généraux de l'alimentation. Les « paysans » souhaitaient

avoir des précisions sur le revenu des agriculteurs. « *Rien dans le texte qui a été voté n'impose d'intégrer le coût de production du paysan, quelle que soit la filière. C'est le prix du marché qui domine.* » Une situation qui, pour la Confédération paysanne, pousse à la concentration des exploitations. « *Ce qui aboutit à une reprise des exploitations par des investisseurs et finalement à la disparition des paysans. Sans oublier qu'avec de grandes superficies, il devient très*

difficile de se passer du chien-mâle. », affirme Thierry Arcier. Du coup la Confédération paysanne a pu rencontrer lundi 18 juin le député Eliaou. « *Il nous a affirmé que le paysan avait été remis comme premier maillon de la chaîne. Mais pour nous, rien ne garantit le revenu paysan. Nous sommes toujours demandeur d'une régulation de l'Etat pour encadrer la loi du marché* », rappelle Thierry Arcier. « *Le député nous a précisé aussi que le texte prévoyait l'abattage à la ferme*

pour éviter la souffrance animale. » Un point important pour la Confédération. « *Mais pour l'instant c'est sous forme dérogatoire. Et rien ne précise encore comment cette mesure peut être accordée* », confie Thierry Arcier. Il s'agirait de l'abattage à la ferme par le biais d'abattoirs mobiles. Une façon de concilier les impératifs sanitaires et le respect des animaux. Les agriculteurs ont également évoqué l'autorisation du glyphosate et son arrêt dans 3 ans.

T.DG.